



COMMUNE
AVENSAN

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le



ID : 033-213300221-20251013-2025DEL079-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	20
Vote		
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 15/10/2025		
Et publication ou notification du : 15/10/2025		

Séance ordinaire du 13 octobre 2025
L'An deux mil vingt-cinq le Treize Octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVENSAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PASCUAL, Maire en exercice.
Les convocations individuelles ont été transmises aux conseillers municipaux le Neuf Octobre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie, et sur le site internet dédié, le Neuf Octobre 2025.
<u>Présents</u> : ARNAUD Patricia, BARBOT Yann, BENTO-BERNARDO Amélie, CASTEX Patrice, CANADELL Anne-Laure, CUNY BOUTOURLINSKY Julia, DEDIEU-BENOIT Philippe, DUMORA Olivier, HOSTEIN Patrick, LAFOURCADE Sonia, LAHAYE Chantal, PASCUAL Laurent, RITTORI Tony, TRIVES Christine, VANDERMEERSCH-CAPIET Françoise.
<u>Absents</u> : DUCLA Olivia, NURBEL Patrick, SPIAGGIA Ludovic.
<u>Procurations</u> : BEGAIN Nathalie à CUNY BOUTOURLINSKY Julia, COLIN Stéphane à PASCUAL Laurent, ELOI Damien à DUMORA Olivier, POURTIER Gaëlle à BENTO-BERNARDO Amélie, RITTORI Sandrine à RITTORI Tony.
Le quorum ayant été atteint, Monsieur le Président a ouvert la séance à 19H00. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Julia CUNY BOUTOURLINSKY a été désignée secrétaire de séance.

**2025DEL079 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2025DEL056 RELATIVE A
L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIÉTÉ HIVORY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025DEL056 du 16 juin 2025 relative à l'autorisation d'occupation du domaine public avec la société HIVORY,

VU le projet de convention modifié et notamment l'article 3.1,

Le Conseil Municipal du 16 juin dernier a approuvé la signature, avec l'entreprise HIVORY, d'une convention d'occupation du domaine public. En l'espèce, il s'agit d'implanter des équipements téléphoniques sur le clocher de l'église et de procéder à des travaux liés aux abat-sons.

La convention d'occupation du domaine public a été prévue pour une durée de 12 ans, avec une redevance annuelle de 4 000 €. Après négociation avec l'entreprise, ladite redevance a été portée à 5 000 € par an.

Compte tenu de l'évolution du montant de la redevance, le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer pour modifier ce point de la délibération du 16 juin 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'évolution du montant de la redevance d'occupation du domaine public, passant de 4 000 à 5 000 € par an,
- **MODIFIE** l'article 2 de la délibération n°2025DEL056 comme suit « D'approuver la redevance annuelle de **5 000** euros proposée par la société Hivory pour l'occupation du domaine public. »
- **HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à la signature de ladite convention ou de tout avenant permettant l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme :
En Mairie le 13/10/2025

Le Maire

Laurent PASCUAL



Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 
ID : 033-213300221-20251013-2025DEL079-DE

La secrétaire de séance

Julia CUNY BOURTOULINSKY

